



www.europe1.fr

25/11/09

La donation aux petits-enfants facilitée

Les sénateurs étendent le régime de donation des grands-parents à leurs petits-enfants jusqu'à l'âge de 80 ans.



© MaxPPP

Jusqu'à présent, la mesure existait mais était inapplicable : l'exonération n'était possible que si les grands-parents avaient moins de 65 ans et les petits-enfants étaient majeurs. Une situation très rare, vu les écarts entre les générations.

Le régime de donation d'un grand-parent à l'un de ses petits-enfants pourrait donc être élargi. Les sénateurs ont porté mardi l'âge limite du donateur à 80 ans, contre 65 aujourd'hui, pour ces dons exonérés de droit de mutation.

Le gouvernement n'a pas chiffré le coût de cet élargissement. Mais le dispositif serait intéressant pour un grand nombre de retraités qui peuvent ainsi répartir leur donation et payer moins d'impôts. Le plafond est fixé à un peu plus de 31.000 euros par don.

Alain Lambert, le sénateur qui a porté le projet, se défend de vouloir créer une nouvelle niche fiscale, au micro Europe 1 de Martial You :

Le texte a reçu l'aval du gouvernement et devrait être adopté par la commission mixte paritaire avant d'entrer en vigueur.

Évaluation du site

Le site de la de radio Europe1 diffuse un fil d'informations en continu ainsi que des dossiers traités de la rédaction. Le site offre également la possibilité d'écouter en direct la station et de "podcaster" les émissions.

Grand Public

21

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine